

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 76
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 1A – REPRISE D'UN BAR TABAC A ALBERT SNC LE DISQUE BLEU

La SNC Le Disque Bleu a été créée le 5 mai 2017 par Monsieur Bruno Leggeri. Originaire du territoire du Pays du Coquelicot, il reprend le bar-tabac « La Civette », situé au 10 avenue Georges Clémenceau à Albert. Dans le cadre de cette reprise, M. Leggeri a procédé à l'acquisition à la fois des murs et du fonds de commerce, témoignant ainsi de sa volonté de s'inscrire durablement dans le développement économique du territoire. Afin de moderniser l'établissement et d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle, un important programme de rénovation est prévu. À travers ce projet, la SNC Le Disque Bleu ambitionne de pérenniser l'activité historique de « La Civette » tout en lui apportant un nouvel élan, contribuant ainsi au dynamisme commercial du centre-ville d'Albert.

Le coût de l'acquisition et des travaux est estimé à 203 106.23€.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les TPE prévoit un taux de subvention de 10% des investissements HT, plafonné à 10 000€ d'aide pour l'acquisition avec de la rénovation, pour des entreprises de moins de 10 salariés.

C'est pourquoi,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu les demandes de subvention et d'autorisation de commencement anticipé présentées le 06 mai 2026 par la SNC,

Vu l'accord de commencement anticipé de l'opération octroyée à compter du 1er juin 2026 par la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction le 1er juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'immobilier d'entreprises de 10 000€ pour le projet décrit ci-dessus, à la SNC Le Disque Bleu,
- approuve la convention à intervenir avec la SNC Le Disque Bleu telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

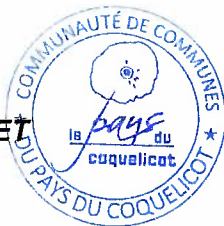
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 1B – CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DE PÂTISSERIE
EI « DE SUCRE ET D'AMOUR »**

Créée le 1er juillet 2019 par Tatiana Sagot, « De Sucre et d'Amour » est une entreprise individuelle (EI) spécialisée dans la pâtisserie fine artisanale. Installée au domicile de sa fondatrice à Méaulte, l'entreprise propose des gâteaux personnalisés pour événements ainsi qu'une gamme sucrée et salée à emporter.

Afin d'accompagner sa croissance, Mme Sagot envisage aujourd'hui un projet d'extension de ses locaux. Ce projet permettra l'aménagement d'un laboratoire plus spacieux et la création d'un espace de vente dédié. Cet agrandissement offrira la possibilité de diversifier son offre avec des formules "snacking" à emporter, incluant des sandwiches et menus du midi, pour répondre aux besoins d'une clientèle active.

Le coût de la construction est estimé à 37 500€.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les TPE prévoit un taux de subvention de 10% des investissements HT, plafonné à 10 000€ d'aide pour l'extension de bâtiment existant, pour des entreprises de moins de 10 salariés.

C'est pourquoi,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu les demandes de subvention et d'autorisation de commencement anticipé présentées le 17 novembre 2025 par l'EI De Sucre et d'Amour,

Vu l'accord de commencement anticipé de l'opération octroyée à compter du 17 novembre 2025 par la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction le 30 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 30 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'immobilier d'entreprises de 3 750€ pour le projet décrit ci-dessus, à l'EI De Sucre et d'Amour,
- approuve la convention à intervenir avec l'EI De Sucre et d'Amour telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION FRANÇOIS LAINE (BRAY-SUR-SOMME)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
FRANCK BEAUVARLET**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LA SECRETAIRE DE SEANCE,
ELINA MAINGUEUX**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ouvillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 1C – AIDE A L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF POUR LES TPE

La SAS JL Terrassement dont le siège social est situé à Arquèves, a été créée le 25 janvier 2021 par Joris Lecry. Afin de développer son activité, la SAS envisage l'achat d'un distributeur automatique de béton qui sera implanté au 9 rue de l'Industrie à Albert. Cet investissement offre un service innovant et accessible permettant aux professionnels comme aux particuliers de se fournir en béton prêt à l'emploi 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le montant global de l'équipement est de 252 310€ HT.

Dans le cadre des nouvelles aides de la Communauté de communes, en lien avec le SRDEII et la convention signée avec la Région Hauts-de-France, la SAS JL Terrassement peut bénéficier de l'aide à l'investissement productif pour les TPE.

La subvention est fixée à 10% des dépenses éligibles HT pour les investissements compris entre 30 000€ HT et 50 000€ HT.

Le montant de la subvention pour l'entreprise JL Terrassement peut ainsi être fixé à 5 000€.

C'est pourquoi,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2024 concernant la participation de la Communauté de communes au financement des aides aux entreprises,

Vu la demande de subvention de la SAS JL Terrassement reçue le 15 mai 2026,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 1er juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'investissement productif pour les TPE de 5 000€ à la SAS JL Terrassement,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS JL Terrassement telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaumont-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 1D – OUVERTURE D'UN BAR « TOUT' EN COURTOISIE »
L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS**

Madame Clélia Thuillier a créé son entreprise individuelle le 16 mars 2026. Elle a repris le bar-tabac « Picardy Team » situé à Toutencourt, désormais renommé « Tout' en courtoisie », ouvert depuis le 18 avril 2026. Cet établissement de proximité offre aujourd'hui de nombreux services afin de répondre aux besoins des habitants : bar, restauration avec planches apéritives et plats traditionnels, poulets rôtis sur réservation, petite épicerie de dépannage, dépôt de pain, dépôt de fleurs ainsi que la location de tireuses à bière. Madame Thuillier prévoit également de développer prochainement l'activité avec la vente de tabac, la Française des Jeux et le PMU, sous réserve des autorisations administratives nécessaires. Elle a réalisé quelques travaux d'aménagement afin d'offrir un cadre convivial et moderne à sa clientèle. Très investie dans la communication de son établissement, elle assure sa promotion à travers les réseaux sociaux et bénéficie du soutien actif de la municipalité.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 1 245.90€ et celui de la 2ème année à 747.54€.

C'est pourquoi,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de l'EI « Tout 'en courtoisie » reçue le 19 mars 2026,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 1er juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 1 245.90€ pour la 1ère année et de 747.54€ pour la 2ème année, à l'EI « Tout 'en courtoisie »,
- approuve la convention à intervenir avec l'EI « Tout 'en courtoisie » telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
FRANCK BEAUVARLET**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LA SECRETAIRE DE SEANCE,
ELINA MAINGUEUX**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 2 – LE HUB – RAPPORT ANNUEL 2025 DU DÉLÉGATAIRE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 2 décembre 2024, a signé le 18 décembre 2024 un contrat de gestion et d'exploitation de l'Hébergement Innovant d'Entreprises de l'Aéropôle de Picardie, Le Hub, avec la société Interfaces.

Le contrat présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 années

Date de début d'exploitation : janvier 2025

Principales obligations du concessionnaire :

- Définir et mettre en œuvre le projet économique de l'hébergement en lien avec le développement économique du territoire,
- Proposer une offre de services aux usagers (dont du conseil et de l'accompagnement), la mise en place d'animations et de dynamisation du territoire,
- Optimiser le taux de remplissage du site par l'intermédiaire d'action de commercialisation et de communications concrètes
- Gérer le fonctionnement de l'équipement au quotidien, sa surveillance et sa maintenance de façon à assurer la continuité du service,
- Mettre à jour l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du site, la gestion et la mise à jour régulière des documents du site et le recueil et le traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Mettre en place et développer des partenariats pertinents.
- Assurer une mission de gestion locative et administrative, ainsi que comptable et financière.
- Assurer la conduite des relations avec les usagers du site et la gestion clientèle associée.
- Assurer la perception, le recouvrement auprès des usagers de la redevance due en contrepartie de l'exploitation du site.
- Assurer la conduite des relations avec la Collectivité comprenant la fourniture régulière et sur demande de toutes informations et synthèses sur la gestion et le fonctionnement technique et financier du site.

Le rapport du délégataire, joint en annexe et présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2025, première année du contrat, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Il appartient donc au Conseil communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

Il est à noter la modification des tarifs pour 2026

Indice réf : T4 2024		Tarifs HT annuel			Tarifs HT mensuel	
		Loyer	Charges		Loyer	Charges
Bureau Incubateur	Loyer en €/m²/an	82,37 €	52,17 €	Loyer en €/m²/mois	6,86 €	4,35 €
Bureau Pépinière		82,37 €	52,17 €		6,86 €	4,35 €
Bureau Hôtel		151,02 €	52,17 €		12,59 €	4,35 €
Atelier Pépinière		45,31 €	20,59 €		3,78 €	1,72 €
Atelier Hôtel		52,17 €	20,59 €		4,35 €	1,72 €
Entrepôts/Stockage		27,46 €	13,73 €		1,61 €	1,14 €

Tarifs appliqués en 2026

Indice réf : T4 2025		Tarifs HT annuel			Tarifs HT mensuel	
		Loyer	Charges		Loyer	Charges
Bureau Incubateur	Loyer en €/m²/an	82,33 €	52,14 €	Loyer en €/m²/mois	6,86 €	4,35 €
Bureau Pépinière		82,33 €	52,14 €		6,86 €	4,35 €
Bureau Hôtel		150,93 €	52,14 €		12,58 €	4,35 €
Atelier Pépinière		45,28 €	20,58 €		3,77 €	1,72 €
Atelier Hôtel		52,14 €	20,58 €		4,35 €	1,72 €
Entrepôts/Stockage		27,44 €	13,72 €		1,61 €	1,14 €

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 3 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel de l'exploitant de l'Hébergement Innovant d'Entreprises Le HUB pour l'exercice 2025.
- approuve la modification des tarifs pour l'année 2026 telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL2_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 3 – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU HUB

Le contrat de concession du HUB permet de définir et de mettre en œuvre le projet économique de l'équipement en lien avec le territoire.

Il est important de préciser dans ce contrat de concession, les règles de typologie d'espaces et notamment les durées d'un bail en Pépinière (pour les entreprises en démarrage d'activité) et en Hôtel d'entreprises (pour les entreprises en consolidation d'activité) :

- pour les bureaux et les ateliers en Pépinière : bail d'une durée de 12 mois renouvelable une fois soit une durée maximale de 24 mois au total.
- pour les bureaux et ateliers en hôtel d'entreprises : bail d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans.

Une entreprise nouvellement créée peut être hébergée en Pépinière pendant 2 ans puis en Hôtel d'entreprises 3 ans. La durée maximale de cet hébergement sera donc de 5 ans maximum.

C'est pourquoi,

Vu le contrat de concession signé le 18 décembre 2024 avec la société Interfaces

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 3 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

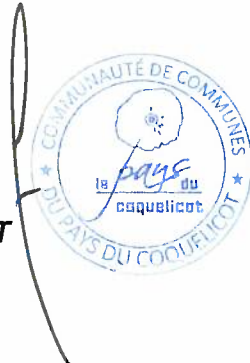
- approuve la modification supra au contrat de concession, par avenant tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant délégué à signer l'avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 4 – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZAC DU COQUELICOT AVEC LA SAS O.L.I POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPRISE BLONDEL

Au vu de l'essor significatif du secteur aéronautique, le groupe Blondel, par l'intermédiaire de sa filiale SAS O.L.I, envisage l'acquisition d'une parcelle de 13 000 m² en vue de la construction d'un bâtiment logistique de 2 400 m², dans le cadre d'une première phase de développement. Cette opération, portant sur une partie de la parcelle ZP0107, s'accompagnera d'une division parcellaire et d'un bornage.

Au vu de l'estimation des Domaines et après négociations avec l'entreprise, il est proposé de fixer le prix de vente à 18€ HT/m² et de signer une promesse unilatérale de vente avec la SAS O.L.I.

C'est pourquoi,

Vu la confirmation écrite de la SAS O.L.I relative au projet de développement de l'entreprise Blondel, reçue le 24/04/2026,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 18/05/2026,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » le 03/06/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la vente à la SAS O.L.I, ou toute autre société acquéreur pour le projet de développement de l'entreprise BLONDEL, d'un terrain d'une superficie d'environ 13 000 m² au prix de 18€ HT/m², tel que précisé ci-dessus,
- approuve la promesse unilatérale de vente correspondante, telle qu'annexée,
- décide de confier la vente à Maître PALOT-LORY, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires, poursuivre et finaliser les discussions relatives aux conditions suspensives en vue de rendre la vente parfaite entre les parties, et signer tous les actes, avenants et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES), AGNES LAVAQUERIE (BEAUMONT-HAMEL), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART), MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 5 – DELEGATION DE SIGNATURE ET CADRE GENERAL
CONVENTIONS DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Les Projets Urbains Partenariaux (PUP), institués par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et codifiés aux articles L. 332-11-3 et suivants du Code de l'urbanisme, constituent un outil essentiel pour :

- Financer des équipements publics (voirie, réseaux, espaces verts, etc.) rendus nécessaires par des opérations privées d'aménagement ou de construction, sans recourir à la fiscalité locale ;
- Garantir l'équité entre les porteurs de projet et la collectivité, en proportionnant la participation financière aux besoins générés par les futurs usagers. Les équipements financés doivent être proportionnels aux besoins des futurs usagers de l'opération ;
- Exonérer temporairement les constructions situées dans le périmètre du PUP de la part communale de la taxe d'aménagement, pour une durée maximale de 10 ans.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, compétente en matière de PLU intercommunal (PLUi-h), est habilitée à conclure des conventions de PUP sur son territoire, sous réserve du respect des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) définies par le PLUi-h.

Pour autant, chaque convention de PUP est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire avant signature.

C'est pourquoi,

Vu les articles L332-11-3 et suivants et R. 332-25-1 à R. 332-25-3 fixant les modalités de mise en œuvre des PUP ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, créant le dispositif PUP ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h) de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, notamment ses zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

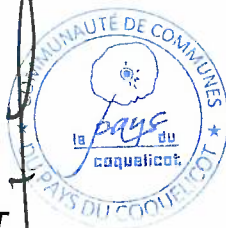
- autorise la conclusion de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur son territoire.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 6 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE
MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS**

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot a été saisie, par courrier en date du 7 mai 2026, du projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Conformément aux dispositions de l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme, elle est invitée à formuler un avis en qualité de Personne Publique Associée. Ce projet de SCoT vise à définir les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les années à venir. Il intègre des enjeux essentiels tels que la sobriété foncière, la transition écologique, le développement économique et la préservation des espaces naturels et agricoles. La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite formuler plusieurs observations et propositions d'ajustement afin d'en renforcer la cohérence et l'opérationnalité, notamment au regard des spécificités locales et des documents d'urbanisme en vigueur sur son territoire.

C'est pourquoi,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 141-1 à L. 143-28 et R. 143-1 à R. 143-23 ;

Vu l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme, qui prévoit la consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de SCoT arrêté ;

Considérant que le projet de SCoT arrêté du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été notifié à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot le 7 mai 2026, conformément aux dispositions légales;

Considérant que ce document fixe les orientations stratégiques d'aménagement et de développement durable du territoire pour les vingt prochaines années, en intégrant les enjeux de sobriété foncière, de transition écologique et de développement économique ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, en tant que Personne Publique Associée, est amenée à formuler un avis sur ce projet, lequel sera joint au dossier d'enquête publique ;

Considérant que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT doit permettre une articulation claire et opérationnelle avec les documents d'urbanisme locaux, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

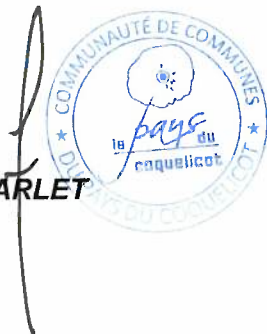
- émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations telles qu'annexées sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territorial du Grand Amiénois.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 7 – CONVENTION ET REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE L'INSTALLATION D'UNE STATION D'AUTOPARTAGE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer l'offre de mobilité pour sa population, par la mise en place d'une station d'autopartage. Ce projet permet de répondre au besoin en matière de mobilité pour tous en donnant accès à une voiture de manière ponctuelle.

Avec l'accord de la Ville d'Albert, la station sera positionnée au niveau de la gare d'Albert, à proximité de la station de location de vélos en libre-service. Son implantation nécessite la signature d'une convention et le paiement d'une redevance annuelle d'occupation provisoire du domaine public à la Ville d'Albert.

C'est pourquoi,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2125-1 et suivants,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 19 juin 2025 relative à la mise en place d'un service d'autopartage,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » du 03 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

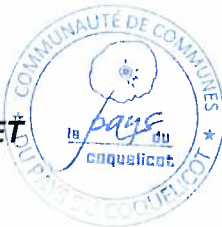
- approuve le paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public communal à la Ville d'Albert pour l'emprise au sol de la station d'autopartage (2 places de stationnement) pour 2 années à hauteur de 20€/m²/an ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation provisoire du domaine public et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 8 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est dotée depuis le 1er juillet 2021 de la compétence mobilité et est à ce titre Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création, la composition et le fonctionnement ont été codifiés à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cet article prévoit la création par les AOM d'un Comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

Par délibérations en date du 20 juin 2022 et du 29 septembre 2025, la création de ce Comité des partenaires, sa composition et son règlement intérieur ont été approuvés.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il est donc proposé de modifier la composition du collège des élus du comité des partenaires de la mobilité.

Le collège de représentants des élus est désormais composé comme suit :

- Le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ou son représentant
- 2 représentants de la Commission Développement territorial de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

C'est pourquoi,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu les articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Vu l'article L.1231-5 du code des transports déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité des partenaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot du 25 mars 2021, relative à la prise de compétence mobilité.

Considérant l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement intérieur du comité des partenaires modifié, tel qu'annexé ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tout avenant au règlement intérieur

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 9 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT 2025- 2027

Dans le cadre de sa compétence logement et cadre de vie et de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-h), la Communauté de communes du Pays du Coquelicot encourage l'amélioration de la rénovation des logements de son territoire.

Par délibération en date du 16 juin 2025, la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' (PIG) 2025-2027 a été approuvée, en remplacement de l'OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale), clôturée par anticipation au 1^{er} avril 2025.

Cette décision vise à poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages (propriétaires occupants, bailleurs, copropriétaires) dans leurs projets de rénovation, via :

- Un service d'information et de conseil gratuit, plus réactif (permanences hebdomadaires, contacts unifiés, etc.) auprès des ménages et des professionnels ;
- Des aides financières (sous conditions) pour des travaux ciblant la rénovation énergétique, l'autonomie, la sortie de vacance des logements et la mise en conformité de l'assainissement.

Dans le cadre du règlement d'attribution des subventions pour l'amélioration de l'Habitat, adopté le 19 juin 2025, il est prévu la mise en place d'un comité chargé d'attribuer ces aides. La liste de ses membres figure en annexe du règlement.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il est donc proposé de modifier la composition du comité d'attribution des aides.

C'est pourquoi,

Vu les compétences de la Communauté de Communes, sa politique locale en matière d'habitat et l'action 4 de son Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot du 19 juin 2025 approuvant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 03 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat modifié tel qu'annexé,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christiane ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 10 – RAPPORTS ANNUELS 2025 DU DÉLÉGATAIRE (RAD)**EAU**

VEOLIA EAU assurait, au titre de l'exercice 2025, dans le cadre d'un contrat de concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, l'exploitation :

- du service public d'eau potable sur 61 communes du territoire. Les communes de Bray-sur-Somme, Cappy et La Neuville-lès-Bray demeurent exploitées respectivement par la SAUR jusqu'aux échéances respectives de leurs contrats, fixées au 1er janvier 2028, au 1er juillet 2028 et au 1er janvier 2030. Les communes de Frise et d'Étinehem-Méricourt (partie Méricourt), membres du SIEP du Santerre, ne sont pas comprises dans le périmètre du contrat
- du service public d'assainissement collectif sur les 6 communes du territoire du Pays du Coquelicot (Albert, Aveluy, Bray-sur-Somme, Dernancourt, Méaulte et Hérissart) disposant d'un zonage d'assainissement collectif

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2025, permettent à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution de ces services. Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable des 61 communes du territoire pour l'exercice 2025, consultable sur le site internet www.paysducoquelicot.fr
- prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif des 6 communes du territoire disposant d'un zonage d'assainissement collectif pour l'exercice 2025, consultable sur le site internet www.paysducoquelicot.fr

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, PHILIPPE MASSON (MEAULTE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 11 – RAPPORTS ANNUELS 2025 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) – \$ ID : 080-248000747-20260622-DEL11_062026-DE

SAUR assure, par le biais de 3 contrats de concession de service public, l'exploitation :

- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de BRAY-SUR-SOMME,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de CAPPY,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-LES-BRAY,

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2025, permettent à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution des différents services.

Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de BRAY-SUR-SOMME pour l'exercice 2025, consultable sur le site internet www.paysducoquelicot.fr ;
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de CAPPY pour l'exercice 2025, consultable sur le site internet www.paysducoquelicot.fr ;
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-LES-BRAY pour l'exercice 2025, consultable sur le site internet www.paysducoquelicot.fr ;

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 12 – DESIGNATION DES CENSEURS AU CONTRAT DE CONCESSION MULTISERVICE

Suite à la signature du contrat de concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2025-2034 le 31 octobre 2024 et notifié à l'entreprise VEOLIA le 06 novembre 2024, il appartient au Conseil communautaire de désigner 2 censeurs appelés à siéger, sans être membres, dans les conseils d'administration et assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) des actionnaires de la société dédiée dénommée Société des Eaux du Pays du Coquelicot (SEPC).

Les censeurs disposeront à ce titre des mêmes droits d'information que les administrateurs et les actionnaires. Les censeurs ne pourront prendre part à aucun vote de ces organes et ne pourront prendre la parole qu'à la condition qu'une demande en ce sens ait été formulée auprès des membres de l'organe en cause.

C'est pourquoi,

Vu l'article 1.2 du contrat de concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2025-2034

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 02 juin 2026,

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner ses censeurs au sein de la société dédiée dénommée Société des Eaux du Pays du Coquelicot (SEPC) comme suit :

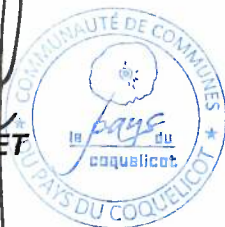
- Maxime LAJEUNESSE
- Michel LETESSE

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ouillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 13 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DU SPANC

Afin de préciser et de sécuriser les modalités d'application du règlement de service d'assainissement non collectif, plusieurs ajustements sont proposés :

- recentrer certaines obligations sur le propriétaire lorsque celles-ci relèvent de sa responsabilité et non de celles de l'occupant
- permettre la suspension du délai d'instruction d'une demande d'examen préalable de conception si besoin d'un avis extérieur (ARS, DDTM etc.)
- fixer une durée de validité de trois ans pour les examens préalables de conception déclarés conformes
- préciser qu'après un contrôle d'exécution non conforme, tout nouveau contrôle est considéré comme une contre-visite d'exécution des travaux.
- prévoir la réalisation d'un contrôle d'exécution des travaux lorsqu'une réhabilitation a été effectuée depuis le précédent contrôle.
- permettre au SPANC, dans le cadre d'un contrôle exceptionnel, de réaliser soit un contrôle de fonctionnement et d'entretien, soit un contrôle d'exécution des travaux
- clarifier que le contrôle réalisé lors de la vente d'un bien raccordé à une installation commune vaut contrôle de l'ensemble de l'installation et engage l'ensemble des propriétaires concernés par une éventuelle obligation de travaux.
- prévoir une transmission des rapports par voie électronique lorsque le contrôle est conforme ou sans obligation de travaux.
- notifier par courrier recommandé avec accusé de réception tout rapport concluant à une non-conformité avec obligation de travaux.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-12

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 02 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement de service Assainissement Non Collectif modifié, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 14 – CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (CCPC) conduit, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, des actions visant à restaurer les milieux aquatiques, préserver les zones humides, améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau et contribuer à la prévention des inondations.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Hauts-de-France est une association agréée au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, il intervient pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel régional ainsi que pour l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Le CEN assure actuellement la gestion ou l'assistance à la gestion de huit sites naturels situés sur le territoire de la CCPC, représentant une superficie totale d'environ 406 hectares dans la vallée de la Somme. Ils sont situés sur les Communes de Bray-sur-Somme (depuis 2020), Eclusier-Vaux (depuis 1995), Etinehem-Méricourt (depuis 2024) et Frise (depuis 1998).

Compte tenu de leurs objectifs convergents en matière de préservation des milieux naturels, de restauration des zones humides et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la CCPC et le CEN souhaitent formaliser leur coopération au travers d'une convention-cadre de partenariat pour la période 2026-2030.

Cette convention prévoit notamment deux axes de coopération :

- la restauration échohydrologique des tourbières et de la « Vieille Somme », notamment dans le cadre du projet de restauration du méandre d'Eclusier-Vaux – Frise ;
- l'accompagnement de la politique d'aménagement du territoire menée par la CCPC dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment par des actions de connaissance, d'expertise, de gestion, de restauration, de sensibilisation et de communication.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle définit un cadre général de coopération. Les actions opérationnelles et les participations financières éventuelles feront l'objet de conventions techniques et financières soumis, le cas échéant, aux instances délibérantes compétentes.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2511-6 du Code de la commande publique relatif à la coopération entre personnes morales poursuivant des objectifs d'intérêt général.

C'est pourquoi,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.211-7 et L.414.11,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2511-6 ;

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 02 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention-cadre de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour une durée de 5 ans telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 15 – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CEREMA

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public de l'État disposant de compétences reconnues dans les domaines de l'aménagement, des mobilités, des infrastructures, du bâtiment, de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de ses missions, le CEREMA apporte aux collectivités une expertise technique et méthodologique en ingénierie de deuxième niveau, en complément des ressources locales et en articulation avec les autres acteurs publics et privés de l'ingénierie territoriale. Son évolution récente permet désormais aux collectivités adhérentes de participer à sa gouvernance et de bénéficier d'un accès facilité à ses compétences.

Au regard des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, notamment en matière de bâtiments, d'infrastructures, d'aménagement et d'accompagnement des transitions territoriales, cette adhésion est de nature à renforcer l'appui technique mobilisable par la collectivité dans la conduite de ses projets. Cette adhésion nécessite également la désignation d'un représentant de la collectivité.

L'adhésion au CEREMA permettrait notamment à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :

- de s'impliquer dans la gouvernance de l'établissement et de contribuer au renforcement de l'expertise publique territoriale ;
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA ;
- de bénéficier d'un abattement de 5% sur les prestations réalisées ;
- de rejoindre une communauté d'élus, de techniciens et d'experts mobilisés sur les enjeux de transition des territoires.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis serait renouvelée annuellement par tacite reconduction. Le montant annuel de la contribution est établi sur la base de la population totale connue au 1er janvier de l'année de l'adhésion ou du renouvellement de celle-ci suivant un barème établi à ce jour à 0,05€ par habitant.

Sur la base des dernières données INSEE connues (2022), la cotisation annuelle s'élèverait à 1395,45€ pour 27 909 habitants.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment son titre IX, modifié par l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n° 2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au CEREMA,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n° 2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et de leurs groupements adhérents,

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement-Travaux » en date du 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- sollicite l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

- s'engage à régler chaque année la contribution correspondante ;
- désigne Ludovic GOBLET comme représentant de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot au titre de cette adhésion ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL15_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 16 – CINÉMA – RAPPORT ANNUEL 2025 DU DÉLÉGATAIRE

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 avril 2022, a signé un contrat de gestion et d'exploitation du cinéma « LE CASINO » avec la SARL ECRAN 80300.

Pour rappel, ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 années

Date de début d'exploitation : 1er juin 2022

Principales obligations du concessionnaire :

- Une mission générale d'exploitation publique et commerciale de l'équipement ;
- La définition et la mise en œuvre du projet culturel, dans le respect des orientations définies par la Collectivité ;
- L'accueil des différentes typologies d'usagers ;
- La gestion administrative et financière du service ;
- La mise en place d'un projet d'animation pour le cinéma ;
- Une mission d'exploitation technique de l'équipement ;
- La mise à disposition des salles au profit de la Collectivité ;
- Une obligation générale de sécurité et de maintien de l'équipement en parfait état d'usage et de fonctionnement ;
- Un devoir général de conseil envers la Collectivité.

Il est précisé, dans l'article 52 du contrat, qu'un rapport annuel de l'exploitant sera remis chaque année à la collectivité avant le 1er juin suivant le dernier exercice d'exploitation.

Le rapport du délégataire, joint en annexe et présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2025, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3,

Considérant la présentation du dossier lors de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel de l'exploitant du cinéma « LE CASINO » pour l'exercice 2025

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 17 – CINÉMA – EXECUTION FINANCIERE DU CONTRAT DE G

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 avril 2022, a signé un contrat de gestion et d'exploitation du cinéma « LE CASINO » avec la SARL ECRAN 80300. En date du 20 octobre 2025, le gérant a sollicité la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour une exonération partielle des charges liées à l'exploitation du cinéma *Le Casino*, en raison de la baisse significative de sa fréquentation.

La commission de contrôle financier s'étant réunie le 29 janvier 2026, sa requête a été examinée à partir des données annuelles définitives (fréquentation et recettes 2025), et au regard des dispositions contractuelles. En effet, il est précisé dans l'article 41 du contrat qu'une clause de révision est envisageable en cas de modification de la fréquentation globale supérieure à 20%.

Ainsi il est proposé de valider les recommandations de la Commission de contrôle financier comme suit :

- Exonération de la taxe foncière 2025 de 2 824,26 € (article 48 de la DSP)
- Exonération de la redevance variable (article 43) selon le nombre de billets vendus en 2025 (31 301 billets) soit 1880,15 €
- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public (article 42) fixe soit 1 000 € net de TVA

La Commission de contrôle financier a aussi recommandé d'étudier une évolution des tarifs et de l'appliquer au 1^{er} septembre 2026. Cette révision n'ayant été appliquée qu'une seule fois en 2025 suite aux premières difficultés financières constatées.

En effet, il est précisé, dans l'article 40 du contrat, qu'une modification de la grille tarifaire est effectuée au 1^{er} janvier de chaque année selon une formule de révision.

Il est aussi précisé dans l'article 37 du contrat que les modifications non induites par la formule de révision prévue, doivent faire l'objet d'une notification à la collectivité et d'une délibération.

Ainsi, sur proposition du gérant, il est proposé de fixer les tarifs d'entrée du cinéma Le Casino à partir du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

	Année 2026
Plein tarif	7,20 €
Tarif réduit	6,10 €
Tarif CE (prépayé)	6,10 €
Tarif abonnement	5,80 €
Tarif scolaires	5,00 €

Il est également proposé que le tarif CE prépayé à destination des associations, CE et communes de la Communauté de communes soit étendu à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot dans le cadre des partenariats mis en place avec ses services.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission de contrôle financier réunie le 29 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 1^{er} juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la demande d'exonération des charges d'exploitation 2025, telle que présentée ci-dessus.
- approuve les tarifs d'entrée du cinéma Le Casino applicables dès le 1^{er} septembre 2026, tels que présentés ci-dessus,
- accepte que le tarif CE est étendu à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot dans le cadre des partenariats mis en place avec ses services.
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat correspondantes ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-248000747-20260622-DEL17_062026-DE

POUR ~~LA MAIRIE DE COQUELICOT~~

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL17_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 18 – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2026-2027

Un des axes importants de la politique culturelle de la Communauté de communes comprend la mise en œuvre d'une saison culturelle, ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot.

Afin de permettre au plus grand nombre de nos concitoyens d'accéder aux différents spectacles, il est proposé de conserver les tarifs de la saison précédente comme suit :

Spectacles public	Tout
Plein tarif	10 €
Tarif réduit*	6 €
Tarif famille**	25 €
Gratuité***	0 €

Spectacles public	Jeune
Plein tarif	5 €
Tarif réduit*	3 €
Tarif famille**	10 €
Gratuité***	0 €

Carte adhérent	
Carte solo	10 €
Carte duo	18 €

La carte adhérent est nominative et donne droit au Tarif réduit sur l'ensemble des propositions de la saison 2026-2027.

Soirées spéciales	Avec option boisson + planche/repas
Plein tarif	20 €
Tarif réduit*	16 €

Il est précisé qu'il sera toujours possible d'assister à ces soirées sans prendre l'option et que les tarifs en vigueur s'appliqueront dans ce cas.

Lors de la programmation d'un artiste de grande renommée, le tarif suivant est proposé :

Plein tarif	20 €
Tarif réduit*	16 €

*Tarif réduit :

- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA/AAH),
- Enfants à partir de 4 ans, collégiens, lycéens, étudiants,
- Groupe de 10 personnes et plus,
- Les détenteurs de la carte « adhérent » au coquelicot tour,
- Les adhérents au CNAS et leurs ayants-droit

**Tarif famille : 1 à 2 adultes + 1 à 3 enfants dans la limite de 4 personnes (au-delà le tarif individuel en vigueur s'applique).

***Gratuité :

- Les enfants de 0 à 3 ans,
- Programmateurs du réseau hauts de France en scène et professionnels sur invitation,
- Journalistes sur présentation de la carte de presse,
- Les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Pays du Coquelicot, uniquement pour les spectacles organisés à leur attention,
- Personnes présentant des contremarques officielles de « places offertes »,
- Les bénévoles des médiathèques sur invitation (2 places/saison).

Enfin, tout au long de l'année, il est proposé de réaliser des opérations commerciales afin de communiquer sur la saison culturelle et d'inciter le plus grand nombre à participer aux spectacles proposés.

Ainsi dès la présentation de la saison jusqu'au jour du premier spectacle (inclus), une carte adhérent achetée donnera le droit à une place offerte pour un spectacle au choix (une carte duo = deux entrées offertes pour le même spectacle). Cette opération pourra être reconduite pour les fêtes de Noël.

Ensuite d'autres formules pourront être utilisées :

- « 1 place achetée = 1 place offerte » avec ses déclinaisons : « 1 place adulte achetée = 1 place enfant offerte », « 1 place adulte achetée = 1 place adulte offerte », « 1 place enfant achetée = 1 place enfant offerte »,
- « Enfants, emmenez vos parents au spectacle » qui permet à l'enfant qui a vu un spectacle avec son école de revenir le voir en famille. Il bénéficie alors d'une invitation et ses parents du tarif réduit.

Enfin des places de spectacles pourront être offertes lors de concours (réseaux sociaux, presse locale, jeu radio...).

Ces places offertes sous forme de contremarques dans le cadre des opérations commerciales (offres promotionnelles ou jeu concours) intègrent donc la notion de gratuité de la grille tarifaire de la saison culturelle 2026-2027.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs de la saison culturelle 2026-2027, tels que présentés ci-dessus
- approuve les opérations commerciales telles que présentées ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL18_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fournier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 19 – MODIFICATION DES TARIFS ALSH 2026

Au vu du nombre croissant de familles habitant dans les communes limitrophes de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et ayant leurs enfants inscrits au sein d'une école du territoire, il est proposé que ces familles, sur présentation d'un justificatif de scolarité, puissent bénéficier d'un tarif identique aux familles du territoire pour les inscriptions de leurs enfants dans nos accueils de loisirs communautaires.

Ainsi, conformément à la délibération N°31 du 1^{er} décembre 2025, la tarification applicable à ces familles sera de :

- pour les ACM.

Tranches de quotient familial	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 et +
Prix de journée enfant	5.61€ 2.11€*	5.92€ 2.42€*	6.02 €	7.2 €	8.2 €

*Aide CAF déduite

- pour le C.A.J.

Tranches de quotient familial	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 et +
Prix de journée adolescent	7.14€ 3.64€*	7.35€ 3.85€*	7.9€	9.0€	10.4€

*Aide CAF déduite

- autres tarifs

	Tarifs 2026
Repas A.L.S.H. et C.A.J. (par repas)	4.10 €
Garderie (par heure)	2.40€

Pour les ALSH comme pour le CAJ lors des campings et séjours, un forfait journalier repas de 7€ (pouvant inclure le petit déjeuner et/ou le déjeuner et/ou le dîner) s'ajoute automatiquement au prix de journée.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 1^{er} juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'application des tarifs jeunesse pour l'année 2026 tels que proposés ci-dessus aux familles ne résidant pas sur le territoire communautaire mais dont les enfants y sont scolarisés,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 20 – COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'Office de tourisme

ID : 080-248000747-20260622-DEL20_062026-DE

Par délibération en date du 4 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la création de la régie « Office de tourisme du Pays du Coquelicot », ses statuts, ainsi que la composition du Conseil d'exploitation.

L'article 5 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'exploitation, et les membres remplaçants, sont désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

La composition du Conseil communautaire ayant été modifiée, il convient de modifier la composition du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme en conséquence.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°26 du Conseil communautaire du 30/04/2026,

C'est pourquoi,

Vu l'article 5 des statuts de la régie Office de tourisme du Pays du Coquelicot,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification de la composition du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme telle que présentée ci-après :

- Membres élus :

- Michèle ARCHELIN
- Dolorès BOCHU
- Sophie BONNIERE
- Michael CAMUS
- Cyril CARNEL
- Patrick CAUCHEFER
- Fabrice COLSON
- Lolita DELEAU
- Kévin DENEUX
- Jean-Michel FOURNIER
- Pierre-Fabien PELLETIER
- Roger ROUSSEL

- Membres socio-professionnels :

- David BLONDIN
- Pascal-Louis CAILLAUT
- Jean-Pierre CARDON
- Flora DEVILLERS
- Thierry GOURLIN
- Marie-Josée JACQUEMONT
- Xavier JESU
- Didier PETIT
- Yves POTARD
- Julie THOMSON

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 21 – CRÉATION D'UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

ID : 080-248000747-20260622-DEL21_062026-DE

MÉMORIAUX

L'Office de tourisme du Pays du Coquelicot souhaite enrichir l'expérience de visite proposée sur les sites mémoriaux du territoire à travers un dispositif numérique innovant, destiné à renforcer l'attractivité touristique et la valorisation du patrimoine historique local.

Ce projet permettra, à terme, aux visiteurs d'accéder directement, depuis plusieurs sites mémoriaux du territoire, à une intelligence artificielle conversationnelle via leur smartphone. Cet outil offrira un accès simplifié à des contenus historiques contextualisés : informations patrimoniales, photographies anciennes, documents iconographiques, ainsi que des vidéos ou archives relatives aux sites concernés. Il constituera également un support complémentaire pour les guides touristiques du territoire, en enrichissant les contenus présentés au public.

À l'issue d'une consultation menée auprès de deux prestataires, la Communauté de communes a retenu la proposition plus avantageuse de l'entreprise amiénoise Arteka. Cette société dispose des compétences nécessaires pour développer une plateforme numérique dédiée, conçue autour d'une intelligence artificielle et accessible sous la forme d'une application web mobile. Les visiteurs pourront y accéder simplement en scannant un QR code installé sur site, via leur connexion internet mobile.

Dans une première phase, la Communauté de communes souhaite déployer ce dispositif sur huit sites mémoriaux emblématiques du Pays du Coquelicot, parmi lesquels le Mémorial franco-britannique de Thiepval, la Tour d'Ulster, le Dragon gallois de Carnoy-Mametz, le Cratère de Lochnagar, le Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel, le Cairn écossais de Contalmaison ainsi que la Basilique Notre-Dame de Brebières.

Le développement de ce projet nécessite un investissement de 12000 € TTC pour son développement. Des frais de maintenance seront à prévoir pour les années suivantes à hauteur de 2880 € TTC par an. La Région Hauts-de-France est susceptible d'accorder une subvention pour ce projet. Une démarche a été entreprise auprès de ses services.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme » réunie le 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le projet de création d'une intelligence artificielle touristique sur 8 sites mémoriaux
- approuve l'inscription des crédits au budget 2026
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 22 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ
COQUELICOT**

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comportant au moins une commune de plus de 1 000 habitants sont tenus d'établir un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

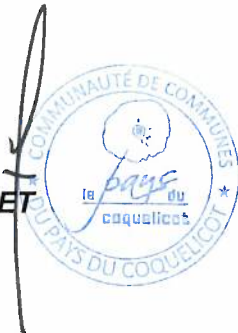
Suite aux élections du 14 avril 2026, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le règlement intérieur de la collectivité pour le mandat 2026–2032, tel que joint en annexe.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 23 – MODALITÉS D'ASSOCIATION DE LA POPULATION**À LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE OU L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTÉE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT**

La loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit l'obligation pour les EPCI d'organiser un débat et de délibérer sur les conditions et modalités d'association de la population à la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques de l'EPCI.

Dans le cadre de l'organisation proposée sur le territoire, sont prévues des permanences de la Communauté de communes au moins 1 fois par an. Les habitants seront invités à venir échanger avec les élus et les services sur les sujets d'actualité.

Ce pourra être l'occasion de recueillir leurs avis sur certains projets, de les informer sur l'état d'avancement des opérations en cours et d'avoir un retour sur les actions mises en place au titre des différentes compétences de la collectivité, dans un souci d'amélioration continue de l'action publique.

D'autres moyens d'association de la population pourront par ailleurs être mis en place sur différents sujets, tels que des enquêtes ciblées, des réunions publiques.

Le magazine d'information de la Communauté de communes fait l'objet d'une distribution par les communes aux ménages pour 64 communes du territoire et dans les commerces (supermarchés, boulangeries et restaurateurs) et sites économiques (Hub, Industrilab, aéroport) de la ville d'Albert. Le site internet et la page Facebook de la Communauté de communes viennent compléter ce dispositif en informant en temps réel les habitants, tout comme la page Facebook du pôle culture jeunesse dédiée aux événements locaux.

Par ailleurs, l'organisation de réunions avec les partenaires socio-économiques locaux se poursuivront dans nos différents domaines de compétences (économie, tourisme, culture, ...) pour échanger sur leur quotidien, les accompagner en tant que de besoin, et développer de nouveaux projets en concertation avec eux.

Enfin, les personnalités représentant les forces vives du territoire et participant au Conseil de développement du Pôle métropolitain seront réunies de manière régulière pour préparer et échanger sur leurs travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve ces propositions.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fournier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 24 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE SERVICE D'ASSURANCES

Un audit est en cours sur les contrats d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, automobile, protection juridique et fonctionnelle de la Communauté de communes et 10 communes. En fonction des conclusions de l'audit, un groupement de commandes permettrait d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et de réajuster les garanties et limites contractuelles pour l'ensemble des collectivités intéressées.

Il est donc proposé de créer un groupement de commandes avec ces communes conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

La Communauté de communes assurera les fonctions de coordination du groupement.

A ce titre, la Communauté de communes procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, ainsi qu'à la notification du marché.

L'exécution est assurée par chacun des membres du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes doit être créée. Elle comprendra un membre de chaque collectivité (avec un suppléant) et sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement de commandes conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.

C'est pourquoi,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

Vu les articles L1414-2 à L1414-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de service d'assurances entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et les communes qui le souhaitent,
- accepte les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le lancement d'une procédure de consultation visant à la souscription des contrats d'assurance,
- désigne Mme Laëtitia DEHAN comme représentante de la Communauté de communes pour siéger en qualité de Présidente au sein de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 25 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE
COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2027-2030**

ID : 080-248000747-20260622-DEL25_062026-DE

Dans le cadre de sa compétence « Voirie », la Communauté de communes du Pays du Coquelicot réalise annuellement des travaux d'investissement sur les voiries communautaires.

De par ses statuts, elle peut proposer la mutualisation des travaux aux communes qui la composent, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

A l'approche de la relance du marché de travaux concernant les voies communautaires, il est proposé aux communes du Pays du Coquelicot qui le souhaitent d'engager une concertation et de constituer avec la Communauté de Communes un groupement de commandes, afin de bénéficier d'économies d'échelle dans le cadre des travaux à réaliser sur les voies communales.

Pour les communes qui en manifestent le souhait, il est proposé de constituer avec la Communauté de communes un tel groupement de commandes, par la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ou avec minimum à estimer et de 8.500.000,00 HT maximum, conclu avec un titulaire unique pour une durée de trois ans.

Les communes conservent la maîtrise d'ouvrage. Elles assument la charge financière et l'exécution de leurs accords-cadres et marchés.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot soit le coordonnateur du groupement, pour lequel une commission d'appel d'offres spécifique doit être créée. Elle comprendra un membre de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité et sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur assurera la procédure de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés, chaque membre du groupement faisant par la suite son affaire de leur exécution en fonction de ses besoins propres.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces opérations, il est nécessaire de lancer la consultation correspondant à l'accord-cadre de travaux de voirie prévus pour les années 2027 à 2030.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux »,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2027-2030 entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et les communes qui le souhaitent,
- désigne M. Ludovic GOBLET comme représentant de la Communauté de communes, pour siéger en qualité de Président au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi arrêté, telle qu'annexée,
- autorise le groupement à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'accord-cadre à bons de commande des travaux de voirie,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres et marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Cernel; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier; d'Authuille, Fabrice Colson; de Bayencourt, Frédéric Descamps; de Bazentin, Tanguy Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel; de Bertrancourt, Lolita Deleau; de Bouzincourt, Michel Letesse; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcellette, Michel Dacheux; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre; de Fricourt, Sophie Bonnière; de Frise, Bernard Lenglet; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54; d'Harponville, Christophe Lemaitre; d'Hédaucourt, Patrice Basserie; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Eric Lobel; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Julien Faudé; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; de Pozières, Pascal Chaler; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 26 – CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

En application de l'article L.2143-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Compte tenu de ces conditions, la Communauté de communes Du Pays du Coquelicot doit créer une telle commission.

Cette commission consultative est présidée par le Président de l'établissement.

Elle est composée notamment :

- de délégués communautaires ;
- de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique),
- de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- de représentants d'autres usagers.

Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Elle a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté au Conseil communautaire ;
- faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant;
- tenir à jour la listes des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-3,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat,
- décide d'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 33, dont 16 seront issus du Conseil communautaire,
- approuve la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité telle que présentée ci-après :
 - o Membres élus :
 - Geoffrey CROCHET
 - Anna Maria LEMAIRE
 - Pascal DEKYDTSPOTTER
 - Matthieu DELAPORTE
 - Aurélien TERNEL
 - Michel LETESSE
 - Emilie BRUGE
 - Ludovic GOBLET
 - Cyril CARNEL
 - Pierre-Fabien PELLETIER
 - Jean-Michel FOURNIER
 - Annabel PARUCH
 - Laëtitia DEHAN
 - Malyka COTRELLE
 - Jocelyne GOUGEON
 - Agnès LAVAQUERIE
 - o Membres des associations et partenaires :
 - Association des aînés d'Acheux-en-Amiénois

- Accueil et promotion pour le foyer jeunes travailleurs et la pension de famille
 - Association Saint Jean
 - Association ISPT
 - Institut Médico-Educatif
 - EAM du Coquelicot
 - COALLIA
 - IDYLIA
 - EHPAD SENEOS
 - Territoire action sociale Haute Somme
 - MDPH
 - SOM'DYS
 - Association Valentin HUY
 - AIRBUS
 - DOUCE HYDRO
 - SOMEPIC
 - INTERMARCHÉ
- autorise le Président de la Communauté de communes d'une part, à arrêter la liste nominative des personnalités associatives siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un représentant de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL26_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 27 – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS D'ETUDES DU POLE DU GRAND AMIENOIS

Par courrier du 2 juin 2026, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a invité la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à désigner ses représentants au sein des commissions d'études avant le 20 septembre 2026.

Un à deux représentants sont à désigner pour chaque commission:

1. Commission Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Urbanisme
2. Commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines
3. Commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
4. Commission Développement Economique, Emploi et Insertion
5. Commission Aménagement durable, grands projets, Plan Alimentaire Territorial (PAT) et Santé
6. Commission Mobilités
7. Commission Transition Ecologique et Tourisme

C'est pourquoi le Conseil communautaire décide de procéder à la désignation de ses représentants au sein des commissions d'études du Pôle du Grand Amiénois :

Commission Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Urbanisme :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Pascal DEKYDTSPOTTER | - Francis BOURGUIGNON |
|------------------------|-----------------------|

Commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - Cathy RIBEIRO-DHERET | - Céline DELAMOTTE-GRICOURT |
|------------------------|-----------------------------|

Commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Franck BEAUVARLET | - Frédéric DESCAMPS |
|---------------------|---------------------|

Commission Développement Economique, Emploi et Insertion :

- | | |
|------------------|-------------------|
| - Maryse VANSUYT | - Florian LEFEVRE |
|------------------|-------------------|

Commission Aménagement durable, grands projets, Plan Alimentaire Territorial (PAT) et Santé :

- | | |
|----------------------|------------------|
| - Christophe BUISSET | - Michel LETESSE |
|----------------------|------------------|

Commission Mobilités :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Geoffrey CROCHET | - Jocelyne GOUGEON |
|--------------------|--------------------|

Commission Transition Ecologique et Tourisme :

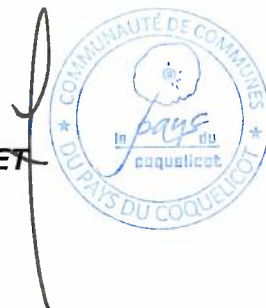
- | | |
|----------------|------------------------|
| - Cyril CARNEL | - Isabelle BETRANCOURT |
|----------------|------------------------|

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 1 ABSTENTION CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 28 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les élus locaux sont régulièrement amenés à participer à des réunions, rencontres institutionnelles, formations ou représentations au nom de la collectivité. Ces déplacements et activités peuvent entraîner diverses dépenses, qu'il s'agisse de frais de transport, d'hébergement, de restauration ou de toute autre dépense nécessaire à la bonne réalisation des missions qui leur sont confiées.

Afin d'assurer un fonctionnement transparent et conforme aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de définir les modalités de prise en charge de ces frais.

Différentes catégories de frais donnent droit au remboursement :

1. Les frais de déplacement et de séjour des élus pour se rendre à des réunions ou des instances où ils représentent la collectivité, hors du territoire.
Les frais de déplacement et de séjour sur le territoire ne sont pas pris en charge.
2. Les frais de déplacement et de séjour des élus étudiants inscrits dans un établissement hors du territoire et pour se rendre aux réunions et instances sur le territoire.
3. Les mandats spéciaux qui sont des déplacements qui ne relèvent pas d'une obligation légale ou des activités ordinaires des élus. Le mandat spécial entraîne des frais et déplacements inhabituels et indispensables dans l'intérêt général.

4. Les frais liés aux déplacements pour se rendre aux formations,
Les remboursements se feront sur présentation de justificatifs, à savoir:

- Convocation ou invitation à la réunion, formation, ...
- Délibération ou arrêté désignant l' élu représentant
- Justificatif de la durée réelle du déplacement
- Factures justifiant la dépense
- Justificatif d'inscription à l'établissement (pour les étudiants)

5. Les frais d'aide à la personne (frais de garde d'enfants, d'assistance à personnes âgées, d'assistance aux personnes handicapées ou d'aide personnelle à domicile),

Les élus concernés devront remplir une attestation sur l'honneur accompagnée d'un état des frais et des pièces justificatives suivantes : facture acquittée accompagnée de la convocation à la séance ou à la réunion. Les demandes de remboursement seront effectuées au semestre.

L'attestation sur l'honneur devra indiquer :

- que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de seize ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde est empêchée par la participation à une des réunions obligatoires liées au mandat,
- que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une des réunions mentionnées) l'article L.2123-1 du CGCT, copie de la convocation à l'appui,
- le nom de la personne physique ou morale qui assure la garde (la prestation devant être assurée de manière régulière et déclarée) , avec copie de la facture acquittée. Elle doit en outre prévoir que l' élu s'engage, par le biais de cette déclaration, sur le caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne peut excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l' élu bénéficie par ailleurs. Le remboursement fait l'objet d'un plafond légal : il ne peut pas dépasser le montant du SMIC horaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et L2123-14 ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 08 juin 2026 ;

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil communautaire sont appelés à effectuer différents types de déplacement, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;
Considérant qu'il convient de définir le type de frais pris en charge et les modalités de remboursement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives ;
- pour la durée du mandat, décide de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés ;
- autorise le Président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Conseil communautaire à la plus prochaine séance ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération ;
- décide d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 82 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART), MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL28_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fournier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 29 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Les articles L.2123-12 à L.2123.16 et l'article L.5214.8 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'accès à la formation des membres d'un Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire doit délibérer, dans les 3 mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, déterminer les orientations et fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation des élus. Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2% du montant total annuel des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20% de ce même montant.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

Un débat sur la formation des membres du Conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la Communauté de Communes.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'inscription du droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Les fondamentaux de l'action publique
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marchés publics, démocratie locale, etc.) ;
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole par exemple,...)
 - La transition écologique ;
 - Etc.
- fixe le montant des dépenses de formation à 2% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté, soit 3 348 €/an;
- décide de proratiser cette enveloppe au 6/12^{ème}, soit l'affectation de 1 674 €. pour l'année 2026
- autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- décide d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 77
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 30 – CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS –
D'ACTIVITÉ**

En prévision de la période estivale, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de renforcer les équipes par la création des emplois non permanents suivants :

- 3 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique pour le service de prévention des déchets et la régie technique du 6 juillet 2026 au 30 août 2026,
- 3 emplois non permanents à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 24 h30, au grade d'adjoint territorial du patrimoine pour le service lecture publique du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026,
- 1 emploi non permanent à temps complet, au grade d'adjoint administratif pour l'office du tourisme du 1^{er} juillet 2026 au 22 août 2026,

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L332-23 1^o et 2^o ;

Vu le budget 2026 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées le 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 08 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de renforcer les équipes pendant la période estivale pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de créer les emplois tels que présentés ci-dessus
- décide de pourvoir ces emplois par des agents non titulaires,
- décide d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier et de procéder au recrutement.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 76
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 31 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**1. Avancement de grade**

Afin de permettre les avancements proposés au tableau des agents promouvables au titre de l'année 2025 et en application de l'arrêté portant détermination de lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade des agents titulaires et stagiaires de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il est proposé :

- de supprimer un poste d'ingénieur territorial à temps complet et de créer un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet

2. Suppression et création de postes permanents

1. Considérant l'obtention du concours de rédacteur d'un agent et son inscription sur l'arrêté portant établissement de la liste d'aptitude par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne, il est proposé de créer un poste au grade de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026, pour exercer les fonctions d'instructeur des autorisations de l'occupation des sols.

Conformément à la réglementation applicable, l'agent demeurera, pendant la durée du stage, en position de détachement de son grade d'origine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Ainsi, à l'issue du stage :

- en cas de titularisation, le grade d'origine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet sera supprimé à compter de la date de la titularisation dans le nouveau grade,
 - en cas de non titularisation, l'agent réintègrera son grade d'origine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, et le grade nouvellement de rédacteur à temps complet sera supprimé.
2. Suite au départ volontaire d'un secrétaire général de mairie et à la réorganisation de ses missions au sein du service appui au territoire il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un secrétaire de mairie déjà en poste au sein de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Il est proposé de transformer un poste de rédacteur à 15 heures hebdomadaires en un poste de rédacteur à 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2026.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base du grade de rédacteur, dans la limite de l'échelon terminal.

3. Suite au départ volontaire d'un secrétaire général de mairie à la réorganisation de ses missions au sein du service appui au territoire et dans la perspective de nouvelles adhésions au service appui au territoire, il est proposé d'élargir un poste de rédacteur à temps complet aux grades d'adjoint, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base du grade de rédacteur, dans la limite de l'échelon terminal.

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1, L.522-23 et suivants et L.523-1 et suivants ;

Vu le budget 2026 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées le 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 08 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- décide d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Hgs', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL31_062026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 76
votants : 85

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 32 – BUDGET PRINCIPAL 2026 CRÉANCES ÉTEINTES

Véronique Joly, comptable public assignataire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adressé par courriel, en date du 24 avril 2026, des états de créances irrécouvrables. Malgré toutes les diligences effectuées, elle n'a pu recouvrer certains produits du budget principal au titre de l'exercice 2023 pour une somme de 1 250,00 € selon le tableau ci-dessous :

Année	Créances	Compétence	Motif de la demande de créance éteinte
2023	1 250,00 €	Déchets	Liquidation judiciaire - insuffisance d'actifs

Les créances éteintes résultent d'une décision de justice qui s'impose à la collectivité et met fin à toute procédure de recouvrement. Il s'agit de pertes de recettes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6542 – créances éteintes.

Lorsqu'une dépréciation du compte de redevables a été constituée, la reprise vient atténuer la charge résultant de l'admission en non-valeur ou de l'extinction de la créance.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R1.617-24 et R.2342-4,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'admettre des produits en créances éteintes sur le budget principal 2026, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 76
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaumont-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ouillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 33 – BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION 2026 CRÉANCE

ID : 080-248000747-20260622-DEL33_062026-DE

Véronique Joly, comptable public assignataire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adressé par courriel, en date du 7 mai 2026, des états de créances irrécouvrables. Malgré toutes les diligences effectuées, elle n'a pu recouvrer certains produits du budget annexe eau concession (92204) au titre de l'exercice 2020 pour une somme de 240,43 € selon le tableau ci-dessous :

Budget	Année	Créances	Compétence	Motif de la demande d'admission en non-valeur
92204	2020	240,43 €	eau potable	Décès et poursuites sans effet

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire pour les montants supérieurs à 200 €. Concernant les montants inférieurs à ce seuil, elle est traitée par décision du Président conformément à la délégation approuvée lors du Conseil communautaire du 14 avril 2026.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Le recouvrement d'une créance admise en non-valeur donne lieu à l'émission d'un titre au compte 773.

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 – créances admises en non-valeur.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1617-24 et R.2342-4,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

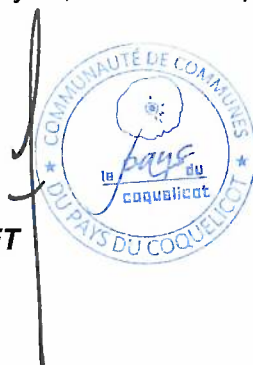
- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur le budget annexe eau concession 2026, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 76
votants : 85
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 34 – BUDGET ANNEXE SPANC 2026 CRÉANCES ADMISES

ID : 080-248000747-20260622-DEL34_062026-DE

Véronique Joly, comptable public assignataire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adressé par courriel, en date du 7 mai 2026, des états de créances irrécouvrables. Malgré toutes les diligences effectuées, elle n'a pu recouvrer certains produits du budget annexe SPANC - service public d'assainissement non collectif (92202) au titre des exercices 2019, 2022 et 2023 pour une somme de 298,00 € selon le tableau ci-dessous :

Budget	Années	Créances	Compétence	Motifs des demandes d'admission en non-valeur
92202	2019 / 2022 / 2023	298,00 €	SPANC	Combinaison infructueuse d'actes

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire pour les montants supérieurs à 200 €. Concernant les montants inférieurs à ce seuil, elle est traitée par décision du Président conformément à la délégation approuvée lors du Conseil communautaire du 14 avril 2026.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune". Le recouvrement d'une créance admise en non-valeur donne lieu à l'émission d'un titre au compte 773.

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 – créances admises en non-valeur.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1617-24 et R.2342-4,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

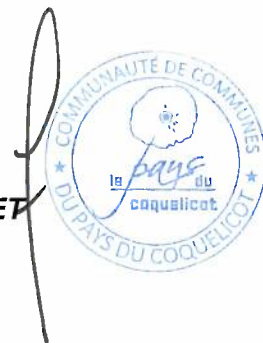
- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur le budget annexe SPANC 2026, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 74
votants : 83
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 35 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte financier unique est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le Président de la Communauté de communes peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Après avoir présenté sa candidature, Maxime Lajeunesse, Vice-Président, est élu Président de séance.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ce document a pour objectif d'être plus simple et plus lisible, les informations budgétaires et comptables soumises au vote étant rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Sa production est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1961 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2025 approuvant les budgets primitifs 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026 ;

Considérant le retrait du Président de la Communauté de communes au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot
- *BUDGET « PRINCIPAL » : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE « SPANC » : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE « EAU-CONCESSION » : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT CONCESSION » : ADOPTE PAR 82 VOIX POUR, 1 ABSTENTION CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES), 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITE » AEROPOLE DE PICARDIE : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITE » HENRY POTEZ : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE «PARC D'ACTIVITE» DE L'AVENIR : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*
- *BUDGET ANNEXE «PARC D'ACTIVITE» DE BRAY-SUR-SOMME : ADOPTE PAR 83 VOIX POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).*

- BUDGET ANNEXE « PROMOTION TOURISTIQUE » : ADOPTE PAR LES VOLEURS, ET NE TREND PAS PART AU VOTE FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

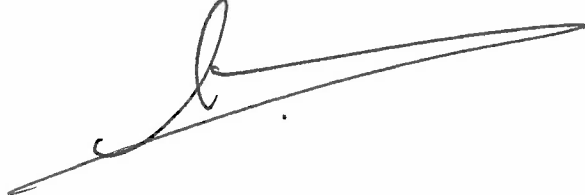
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

ELINA MAINGUEUX



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL35_062026A-BF

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84

=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaumont-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 36 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D
PRINCIPAL**

ID : 080-248000747-20260622-DEL36_062026-DE

Le compte financier unique 2025 du budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	7 125 365,98 €	-641 814,04 €	D : 905 569,81 € R : 2 346 639,62 €	1 441 069,81 €
Fonctionnement	-1 327 747,39 €	2 543 659,93 €	D : 0,00 € R : 0,00 €	0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget principal (92200) comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	1 215 912,54 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	C (= A-B)	1 215 912,54 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 215 912,54 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		6 483 551,94 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Demancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 37 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION

Le compte financier unique 2025 du budget annexe eau concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	599 815,51 €	-682 129,69 €	D : 214 903,48 €	904 960,52 €
			R : 1 119 864,00 €	
Fonctionnement	1 095 614,53 €	377 737,88 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe eau concession (92204) comme indiqué ci-après :

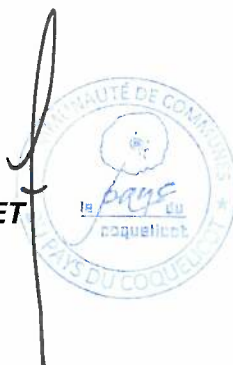
Prévision d'excédent cumulé d'exploitation	1 469 108,33 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	1 469 108,33 €
Prévision d'affectation en exploitation (ligne 002)	1 469 108,33 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	-82 314,18 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 38 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION

Le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	-89 975,65 €	-795 749,63 €	D : 84 389,55 €	450 268,45 €
			R : 534 658,00 €	
Fonctionnement	1 254 841,67 €	365 150,94 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe assainissement concession (92206) comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé d'exploitation	1 619 992,61 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	435 456,83 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	1 184 535,78 €
Prévision d'affectation en exploitation (ligne 002)	1 184 535,78 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	-885 725,28 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 39 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D'ANNEXE SPANC

ID : 080-248000747-20260622-DEL39_062026-DE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	0,00 €	0,00 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
Fonctionnement	21 625,10 €	-14 363,38 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe SPANC (92202) comme indiqué ci-après :

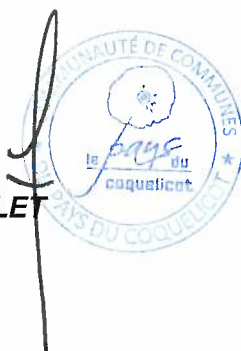
Prévision d'excédent cumulé d'exploitation	7 261,72 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	7 261,72 €
Prévision d'affectation en exploitation (ligne 002)	7 261,72 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	0,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 40 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D'ANNEXE AEROPOLE DE PICARDIE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe aéroport de Picardie de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	0,00 €	43 089,74 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
Fonctionnement	105 837,97 €	-3 972,77 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe aéroport de Picardie (92210) comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	101 865,20 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	101 865,20 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)	101 865,20 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	43 089,74 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 41 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D'ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ DE L'AVENIR

ID : 080-248000747-20260622-DEL41_062026-DEET

Le compte financier unique 2025 du budget annexe parc d'activité de l'avenir de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	0,00 €	69 394,98 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
Fonctionnement	505,83 €	-70 754,63 €	D : 67 540,00 €	-67 540,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe parc d'activité de l'avenir comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	-70 248,80 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	0,00 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	69 394,98 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84

=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Mainqueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 42 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D'ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ BRAY-SUR-SOMME

Le compte financier unique 2025 du budget annexe parc d'activité Bray-sur-Somme de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	0,00 €	119,00 €	D: 0,00 €	0,00 €
			R: 0,00 €	
Fonctionnement	0,00 €	-315,80 €	D: 0,00 €	0,00 €
			R: 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe parc d'activité Bray-sur-Somme comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	-315,80 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	0,00 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	119,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courceleste, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 43 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ HENRY POTEZ

Le compte financier unique 2025 du budget annexe parc d'activité Henry Potez de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	-86 000,35 €	2 496,88 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
Fonctionnement	1 195,25 €	37 455,34 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe parc d'activité Henry Potez (92211) comme indiqué ci-après :

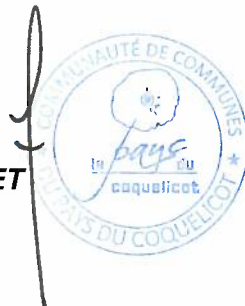
Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	38 650,59 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	38 650,59 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)	38 650,59 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	-83 503,47 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebaillly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 44 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION D'ANNEXE PROMOTION TOURISTIQUE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe promotion touristique de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser 2025
Investissement	0,00 €	-937,20 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
Fonctionnement	16 893,82 €	146 007,98 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- affecte le résultat du budget annexe promotion touristique (92207) comme indiqué ci-après :

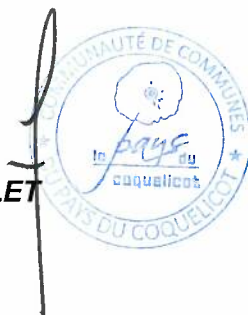
Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	162 901,80 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	937,20 €
Prévision de solde disponible affecté comme suit	161 964,60 €
Prévision d'affectation en fonctionnement (ligne 002)	161 964,60 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)	-937,20 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaumont-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 45 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

ID : 080-248000747-20260622-DEL45_062026-DE DU

Lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2022, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a approuvé la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

Cette nomenclature rend obligatoire l'instauration d'un règlement budgétaire et financier. Ce dernier a été adopté par le Conseil communautaire le 8 décembre 2022, puis modifié le 25 septembre 2023.

Un règlement budgétaire et financier formalise et précise les règles comptables et financières qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce règlement budgétaire et financier comporte cinq parties et couvre l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- Le cadre juridique et les principes budgétaires et comptables
- Le budget, un acte politique (cycle budgétaire, gestion pluriannuelle des crédits)
- L'exécution budgétaire
- Les opérations financières particulières et les opérations de fin d'année
- La gestion de la dette et de la trésorerie.

Le règlement budgétaire et financier se doit d'évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes de la Communauté de communes.

A ce titre, il est proposé de modifier le nombre et la liste des budgets annexes dans la partie IB, ainsi que la nature du document comptable de fin d'exercice, le compte financier unique, en remplacement des comptes administratif et de gestion dans la partie IIA5.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5217-10-8 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 26 du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 8 juin 2026 ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante intervenu à l'issue des élections communautaires le 14 avril 2026 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être adopté par la nouvelle assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé ;
- précise que ce règlement s'applique jusqu'à son éventuelle modification ou jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- autorise le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 46 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

ID : 080-248000747-20260622-DEL46_062026-BF ET

VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget principal (92200), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement et investissement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- Des prestations de Bivouac en Somme pour les centres de loisirs
- Un contrat pour remplacement du personnel au service urbanisme
- Une enveloppe complémentaire pour le marché d'autopartage
- Une prestation de maintenance complémentaire de la station de vélo suite aux dégradations
- Un ajustement pour le versement de la compensation 2025 en faveur du Hub (DSP)
- Le déménagement informatique pour le nouveau siège communautaire
- La maintenance du dispositif des médiathèques Open +
- La remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage suite aux dégradations
- La réparation de la pompe à chaleur du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois
- La cotisation annuelle du CEREMA
- Des crédits complémentaires pour liquider une créance éteinte
- Un ajustement en faveur du logiciel Atreal pour les autorisations d'urbanisme
- Un changement de licence Creative Cloud Adobe pour le service communication
- L'abonnement pour une licence Zyxel Nebula (maintenance informatique)
- Des crédits complémentaires pour la licence Meraki Cisco (maintenance informatique)
- Une provision pour l'ouverture du contentieux avec Ville-sur-Ancre
- Un virement de la section d'investissement

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Prestations de Bivouac en Somme pour les centres de loisirs	9 400,00	611	Augmentation de la subvention annuelle France Services	25 000,00	74718
Contrat pour remplacement du personnel au service urbanisme	3 000,00	611	Subvention de la Région à la journée Coquelicot Expérience	24 000,00	7472
Complément pour marché d'autopartage	15 000,00	611	Subvention de la Région à la 2e fête du livre et de la nature	5 000,00	7472
Maintenance de la station de vélo suite aux dégradations	4 000,00	611	Modification du solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	-8 286 817,04	002
Ajustement montant de la compensation en faveur du Hub (DSP)	10 891,00	611	Produit de cession	-166 272,00	775
Déménagement informatique pour le nouveau siège communautaire	20 000,00	6156			
Maintenance médiathèques Open +	1 373,00	6156			
Remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage	29 900,00	615221			
Réparation de la pompe à chaleur du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois	20 075,00	615221			
Cotisation annuelle CEREMA	1 500,00	6281			
Ajout pour créance éteinte suite à liquidation judiciaire	250,00	6542			
Ajustement logiciel Atreal pour autorisations d'urbanisme	2 100,00	65818			
Changement de licence Creative Cloud Adobe	6 700,00	65818			
Licence Zyxel Nebula	2 500,00	65818			
Equilibrage licence Meraki Cisco	5 000,00	65818			
Provision contentieux	48 000,00	6817			
Virement de la section d'investissement	-8 578 778,04	023			
	-8 399 089,04			-8 399 089,04	

En investissement :

- Une modification substantielle des résultats de l'exercice, suite à l'intégration des écritures de stocks après clôture du budget annexe parcs d'activité
- Un ajustement de la réserve.

Section d'investissement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Ajustement de la réserve	-24 156,29	2188	Subvention de la Région pour le nouveau siège communautaire	630 000,00	1322
Modification du solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-2 858 630,75	001	Modification du solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 483 551,94	001
			Suppression de l'excédent de fonctionnement	-1 417 560,94	1068
			Virement à la section de fonctionnement	-8 578 778,04	021
	-2 858 630,75			-2 882 787,04	

Ces ajustements seront principalement compensés, en recettes, par et un virement à la section de fonctionnement.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

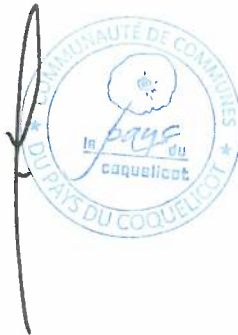
- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2026 conformément aux tableaux ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 080-248000747-20260622-DEL46_062026-BF

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 47 – BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION - DÉCISION M
TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

ID : 080-248000747-20260622-DEL47-062026-BF

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe eau concession (92204), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite au passage d'une écriture après le vote de l'affectation provisoire du résultat.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Réserve	-4 244,08	605	Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	-4 244,08	002
	-4 244,08			-4 244,08	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe eau concession 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 48 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION - DECISION MODIFICATIVE N° 1
OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe assainissement concession (92206), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement et investissement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- Une prestation de pose de tampons de voirie sur la RD1 à Bray-sur-Somme
- L'ajustement à la baisse des charges de personnel

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Pose de tampons de voirie - RD1 Bray-sur-Somme	20 000,00	611	FCTVA	283,46	7581
Refacturation des charges de personnel	-13 152,44	6215			
Virement de la section d'investissement	-6 564,10	023			
	283,46			283,46	

En investissement :

- La fourniture de tampons de voirie pour Bray-sur-Somme
- Des travaux complémentaires sur le poste de refoulement rue Curie à Bray-sur-Somme.

Section d'investissement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Fourniture de tampons de voirie - RD1 Bray-sur-Somme	37 500,00	21562	FCTVA	51 524,62	10222
Travaux sur poste de refoulement rue Curie à Bray-sur-Somme	7 460,52	21532	Virement à la section de fonctionnement	-6 564,10	021
	44 960,52			44 960,52	

Ces ajustements seront compensés, en recettes, par les produits du fonds de compensation de la TVA.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe assainissement concession 2026 conformément aux tableaux ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 49 - BUDGET ANNEXE SPANC - DÉCISION MOD

ID : 080-248000747-20260622-DEL49_062026-BF

TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe SPANC (92202), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite au passage d'une écriture après le vote de l'affectation provisoire du résultat.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Contrôles assainissement non collectif	-42,00	611	Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	-42,00	002
	-42,00			-42,00	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe SPANC 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiées
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 50 - BUDGET ANNEXE AÉROPÔLE DE PICARDIE -
OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS**

ID : 080-248000747-20260622-DEL50_062026-BF 1

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe aéropôle de Picardie (92210), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite à la non prise en compte des restes à réaliser dans le résultat de l'exercice.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Réserve	89 070,40	605	Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	89 070,40	002
	89 070,40			89 070,40	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe aéropôle de Picardie 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 51 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ DE L'AVENIR - D
OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité de l'avenir (92213), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite à la non prise en compte des restes à réaliser du déficit de fonctionnement dans le résultat de l'exercice.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	-137 788,80	002			
Réserve	137 788,80	605			
	0,00			0,00	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

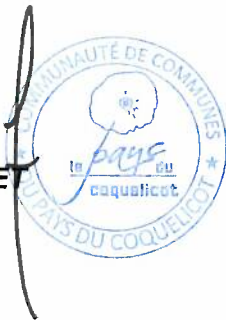
- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité de l'avenir 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84
=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Cernel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 52 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ DE

ID : 080-248000747-20260622-DEL52_062026-BF

MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité de Bray-sur-Somme (92212), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite à la non prise en compte du déficit de fonctionnement dans le résultat de l'exercice.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	-315,80	002			
Réserves	315,80	605			
	0,00			0,00	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

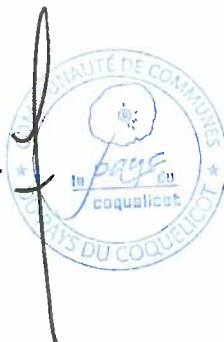
- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité de Bray-sur-Somme 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 15 juin 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léallvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

Q. n° 53 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ HENRY POTEZ
OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité Henry Potez (92211), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite à la non prise en compte des restes à réaliser dans le résultat de l'exercice.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Réserve	30 974,34	605	Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	30 974,34	002
	30 974,34			30 974,34	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe parc d'activité Henry Potez 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 30/06/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 30/06/2026

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 75
votants : 84

=====

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jérôme Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorés Bochu, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kevin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°1B à la Q n°54 ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédaulville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n° 1A à la Q n° 34; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Pascal Chaler ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood de la Q n°1A à la Q n°30; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Virginie Caron à Maxence de Bretagne, Claude Decauchy à Sandrine Rys-Dumoulin, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Vimeux à Maxime Lajeunesse ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn à Emilie Bruge ; de Marieux, Hervé Bayard à Laëtitia Dehan ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin à Jocelyne Gougeon ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit ; de Varennes, Sylvie Brood à Véronique Cozette de la Q n°31 à la Q n° 54.

**Q. n° 54 - BUDGET ANNEXE PROMOTION TOURISTIQUE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS**

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe promotion touristique (92207), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement.

Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- L'ajustement du résultat 2025 suite au passage d'une écriture après le vote de l'affectation provisoire du résultat.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Réserve	-368,40	611	Résultat reporté de fonctionnement - ajustement du résultat provisoire	-368,40	002
	-368,40			-368,40	

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu l'information de la commission « finances, administration générale »,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe promotion touristique 2026 conformément au tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX